



Changement nom - prénom

Par Tere

Bonsoir,

Un ami est actuellement en train de sortir d'une dépression particulièrement lourde (je pèse les mots).
Il s'est mis dans l'idée de potentiellement changer de nom de famille et de prénom pour tourner la page de son passé.

Est-ce que c'est un motif suffisant à invoquer auprès du juge ?

Cordialement

Par isernon

bonjour,

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15547#:~:text=%C3%80%20partir%20du%201er%20juillet%202022%2C%20toute%20personne%20majeure,de%20son%20lieu%20de%20naissance.]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15547#:~:text=%C3%80%20partir%20du%201er%20juillet%202022%2C%20toute%20personne%20majeure,de%20son%20lieu%20de%20naissance.[/url]

salutations

Par Tere

Merci pour votre réponse. Cela ne semble pas s'appliquer au cas présent du coup.

Qu'en dit la JP ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Le changement de nom souhaité se fait par la voie administrative. Il est exceptionnel. Les motifs les plus couramment admis sont le désir de ne plus porter un nom à consonance ridicule, la francisation d'un nom d'origine étrangère et la perpétuation d'un patronyme menacé d'extinction.

Par Tere

merci je lui transmettrais.

Bien à vous